



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 022-212202584-20211108-2021_XI_03-DE

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation

02/11/2021

Membres en exercice

27

Membres présents

21

Membres représentés

3

Membres absents

3

Nombre de suffrages

exprimés

24

L'an deux-mille vingt-et-un, le 08 novembre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de QUESSOY s'est réuni publiquement à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Luc GOUYETTE, Le Maire.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Luc GOUYETTE, Yohann FOURCHON, Régine GLATRE, Loïc BOINET, Claudine MOISAN, Michel DAULY, Gisèle BAUDET, Françoise REUX, Jocelyne LE RIBAUT, Françoise YOU, Marie-Jeanne LE MAOUT, Jean-Christophe RUFFET, Yves JONCKHEERE, Laurence CROLAIS, Samuel TROUSSARD, Frédéric LEVÉ, Emmanuella BOITARD, Maud GOUÉZIN, Maurice PINCEMIN, Loïc LANDIN, Carmen LE GAL

ABSENTS REPRESENTES : Ludovic BASSET donne pouvoir à Emmanuella BOITARD, Marc LE GUYADER donne pouvoir à Carmen LE GAL, Agnès MARAIS donne pouvoir à Loïc LANDIN,

ABSENTS : Adeline HERGNO, Jérémy FLAMBRY, Delphine MARTIN
A été nommé(e) secrétaire :

Acte rendu exécutoire après réception de l'accusé de réception de la Préfecture de SAINT-BRIEUC

N° 2021-11- 3

Décision modificative n°1 - Budget lotissement Le Verger - Exercice 2021

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-III-16 du 19 mars 2021 adoptant le Budget Primitif 2021 – Commune

Vu l'avis de la commission Finances qui s'est réunie le 04 novembre 2021,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions des comptes suivants :

FONCTIONNEMENT

COMPTES	BP 2021	MODIFICATION	NOUVEAU MONTANT
6015 - Terrains à aménager	30 000,00 €	15 000,00 €	45 000,00 €
7133 - Annulation stock initial	225 615,75 €	15 000,00 €	240 615,75 €

INVESTISSEMENT

COMPTES	BP 2021	MODIFICATION	NOUVEAU MONTANT
3351 - Annulation stock initial	225 615,75 €	15 000,00 €	240 615,75 €
8741 - Autres dettes	225 615,75 €	15 000,00 €	240 615,75 €

Le Conseil Municipal,

Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Après en avoir délibéré,

Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Conseil Municipal,

ARTICLE 1 : ADOPTE les termes de la décision modificative n°1 sur le Budget Lotissement Le Verger, exercice 2021.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Le Maire.

Jean-Luc GOUYETTE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture le seize novembre deux mille vingt et un et de sa publication et/ou notification le 16/11/2021